

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Votants:** 11

**Séance du 07 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Denis CELADON.

**Sont présents:** Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Isabelle BILAND-PERENNES, Claudine CHATEIGNER, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Aude SCALABRE

**Représentés:** Anais CAPARROS par Eric MORVAN, Bruno DOUANNE par Magalie PANNESE

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Laurence PICOT

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2022 - DE 2022 007**

Le procès verbal de la séance du 22 mars 2022 est approuvé par tous les membres présents et représentés.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2021 - DE 2022 008**

Monsieur CELADON, Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 006.71			58 287.08	35 006.71	58 287.08
Opérations exercice	37 880.29	40 255.36	116 818.65	197 764.14	154 698.94	238 019.50
<b>Total</b>	<b>72 887.00</b>	<b>40 255.36</b>	<b>116 818.65</b>	<b>256 051.22</b>	<b>189 705.65</b>	<b>296 306.58</b>
Résultat de clôture	32 631.64			139 232.57		106 600.93
Restes à réaliser	84 590.49	99 569.53			84 590.49	99 569.53
<b>Total cumulé</b>	<b>117 222.13</b>	<b>99 569.53</b>		<b>139 232.57</b>	<b>84 590.49</b>	<b>206 170.46</b>
Résultat définitif	17 652.60			139 232.57		121 579.97

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, le Compte Administratif de l'exercice 2021 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE, receveur municipal.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: AFFECTATION DU RESULTAT - DE 2022 009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CELADON Denis

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 139 232.57

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	58 287.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	24 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>80 945.49</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>139 232.57</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>139 232.57</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	17 652.60
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	121 579.97
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: PROPOSITION DU TAUX DES TAXES - DE 2022 010**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des bases d'imposition 2022 des taxes foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 35.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 38.48 %

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: SUBVENTIONS 2022 - DE 2022 011**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération à une prochaine réunion mais qu'aucune autre subvention que celle donnée au comité des fêtes ne sera étudiée.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: BUDGET PRIMITIF 2022 - DE 2022 012**

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2022.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2022 comme suit :

- section de fonctionnement 233 139.97 €uros
- section d'investissement 132 222.13 €uros

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **Objet: DEFIBRILLATEUR - DE 2022 013**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'acquisition d'un défibrillateur est obligatoire pour les communes depuis le 1er janvier.

Afin d'acquérir ce matériel il est possible :

- de conclure un contrat de location pour un nombre d'années prédéfinie
- d'acquérir un matériel neuf et de conclure un contrat de maintenance. Cet achat pourrait être subventionné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir un défibrillateur et à signer tous les documents nécessaires à son achat, son installation et sa maintenance.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour financer ce projet.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **GITE COMMUNAL**
  - *samedi matin une partie des conseillers va nettoyer la cour et emmener les déchets en déchetterie.*
  - *le mobilier du gîte à été commandé par Eric MORVAN, adjoint en charge du gîte communal.*
- **EGLISE** : Monsieur le Maire remercie les élus et conjoint présents pour nettoyer l'église suite aux travaux de protection. Madame BEAUVAIS informe le conseil municipal qu'elle a décoré et fleuri l'église et qu'elle offre l'ensemble des ces décorations.
- **SPANC** : un courrier va être adressé par le PNR du Gâtinais français aux habitants qui doivent faire le diagnostic de leur installation.
- Madame PICOT interpelle Monsieur MORVAN au sujet d'un arbre de sa propriété qui détériore le trottoir.
- Madame PICOT demande si il possible de demander un avis de l'agence routière territoriale afin d'installer des gabions ou des plots pour protéger les bas côtés dans une partie de la rue Grande. Madame BEAUVAIS propose de mettre en place des pierres. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Chemins et Voirie va être réunie prochainement pour parler de ce sujet.
- Madame BILAND-PERENNES demande où en sont les travaux de raccordement de la fibre. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux ont pris du retard, et qu'il va contacter le vice-président en charge de ces travaux pour avoir plus d'information.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35*

Le Maire,  
Denis CELADON

